

Les Pyrénées
Parc National

La lettre de la charte du Parc national des Pyrénées

N°4 septembre 2010

SOMMAIRE

1



Editorial

2



CESC
Entretien

3



Groupes de
travail thématique
Entretiens

4



Les référents
charte des
communes
Brèves

Ensemble, construisons un projet de territoire

éditorial

Il y a maintenant huit mois que les travaux d'élaboration de la charte ont été lancés par le conseil d'administration. Les six groupes de travail se sont réunis assidûment. Plus de cent quatre-vingt personnes de tous horizons se sont rencontrées et ont proposé plus de 350 actions.

Le conseil économique, social et culturel (CESC), nouvelle instance du parc national, a également été mis en place. Il a élu sa Présidente, Madame Elisabeth Médard, maire d'Etsaut dans les Pyrénées-Atlantiques. Pour cette dernière, l'élaboration de la charte est un moment privilégié, elle souligne d'une part « l'occasion importante que nous avons de travailler tous ensemble sur un projet de territoire » et d'autre part « de mesurer les enjeux pour nos vallées tout en étant force de propositions ».

Cette période de concertation a également permis de réunir trois fois les référents charte des communes. Ces réunions ont été mises à profit afin que les référents puissent échanger, entre eux et avec les services du parc national, sur leurs préoccupations, leurs souhaits et leurs attentes vis-à-vis de la charte.

Ces rencontres sont des temps forts de l'élaboration de la charte, nous avons tous la possibilité de nous exprimer et d'être entendu. Certes, la charte ne règlera pas tout, mais elle permet à chaque commune de participer à un projet de territoire.

Le travail d'élaboration se poursuit avec notamment la rédaction d'un avant-projet de charte qui sera partagé avec tous les acteurs et habitants du territoire du Parc national des Pyrénées. ■

André BERDOU,
Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Le conseil économique, social et culturel est une nouvelle instance du Parc national des Pyrénées créée par la loi du 14 avril 2006. Le CESC, qui assiste le conseil d'administration et le directeur du Parc national des Pyrénées dans le suivi, la mise en œuvre de la charte et l'animation de la vie locale, a été mis en place en mars 2010 avec 43 membres. Madame Médard, maire d'Etsaut et représentante de l'association Haute Aspe Haut-Débit a été élue à l'unanimité présidente de cette instance et Monsieur Cazères, président de la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin, en est le vice-président.

Le CESC est composé de représentants d'organismes, d'associations et de personnalités qui, en raison de leur objet ou de leur qualité, participent à l'activité économique, sociale et culturelle sur le territoire du parc national ou concourent à la vie locale. Le CESC compte aussi des représentants des usagers (accompagnateurs en montagne, responsables de gîtes et de refuges, représentants du tourisme et de l'agriculture...).

Jusqu'à l'approbation de la charte, le rôle du CESC est de participer activement au processus d'élaboration du projet de développement durable du territoire.

Il assure le lien avec les acteurs publics et privés, les usagers et les habitants.

Une fois la charte approuvée, le rôle du CESC sera de participer à sa mise en œuvre, à son évaluation et de se prononcer sur les orientations en matière de partenariat. ■

> Entretien

Elisabeth MEDARD

Présidente du conseil économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées

Selon vous quel rôle le CESC doit jouer dans l'élaboration de la charte ?

Le CESC est une nouvelle instance, créé par la loi du 14 avril 2006, constitué de personnes représentant toutes les composantes du territoire du parc national, professionnels, associatifs, institutionnels. Le CESC doit participer à l'élaboration du diagnostic de territoire : il examine les propositions des groupes thématiques, se prononce sur le choix et la hiérarchisation des orientations stratégiques de la charte, les résultats à atteindre, comment les atteindre et quels moyens mobiliser pour les mettre en œuvre. Le CESC n'a pas de pouvoir décisionnaire, il est une force de proposition auprès du président et du conseil d'administration.

Comment le CESC travaille-t-il aujourd'hui ?

Le CESC travaille en séance plénière ou en groupe de travail plus restreint. Lors de la dernière réunion du CESC, nous avons mis en place avec André CAZERES vice-président, un groupe de travail

composé de volontaires qui représentent les six thèmes identifiés pour l'élaboration de la charte. Ils ont en charge de faire le lien avec l'ensemble des membres du CESC entre deux plénières, de rapporter les observations ou propositions qui leur sont faites. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 6 juillet 2010.

Après trois réunions comment percevez-vous le fonctionnement de cette instance ?

La composition du CESC par sa diversité, en fait une instance complémentaire au conseil d'administration et aux groupes de travail thématique. La qualité des échanges est à la hauteur de la qualité du travail qui a été effectué en amont par les différents groupes et le personnel du Parc national des Pyrénées. Tous les sujets qui préoccupent les acteurs du territoire du parc national sont abordés et chacun peut exprimer ses attentes, ses craintes parfois mais ce qui me frappe, c'est la volonté commune d'élaborer un projet ambitieux de développement durable. ■



> Groupes de travail thématique

Depuis le conseil d'administration d'octobre 2009, les six groupes de travail thématique se sont organisés et ont fait émerger de manière concertée des propositions d'actions. Aujourd'hui, certaines sont plus opérationnelles que d'autres. Bien entendu, elles ne sont pas définitives, mais sont la fidèle restitution des travaux des groupes. Ces travaux ont été présentés deux fois aux référents des communes, au conseil économique, social et culturel fin mai et au conseil d'administration début juillet.

Parmi les exemples d'actions, le groupe « Eau », afin de favoriser une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques, propose de créer un groupe de concertation avec les commissions territoriales, les pêcheurs et les acteurs de l'eau. Plus spécifiquement sur le cœur du parc national, il propose de créer un comité de gestion avec les fédérations de pêche des deux départements, le conseil scientifique et le Parc national des Pyrénées afin de définir conjointement les modalités d'application de réglementation relatives à la pêche.

Le groupe « Valeurs patrimoniales » avec le patrimoine culturel qui dans un objectif de connaissance, de conservation et de partage propose de réinvestir les savoirs et les savoir-faire et de soutenir la création artistique. Pour le patrimoine naturel, dans un souci de maintien de la qualité exceptionnelle du patrimoine de nos vallées et de sensibiliser les populations, le groupe

propose de développer une politique de diffusion de l'information vers le grand public, les institutionnels et les partenaires. Pour le patrimoine paysager, pour préserver la qualité du cadre de vie, le groupe propose de donner des avis techniques argumentés lors de la réalisation ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et de soutenir la réalisation de PLU intercommunaux.

En matière de « Tourisme durable », où l'on veut favoriser le développement d'une activité en accueillant tous les publics et en privilégiant des aménagements s'inscrivant dans une démarche éco-responsable, le groupe propose de développer des activités et des équipements pour les enfants et les jeunes, de favoriser l'accessibilité aux hébergements, transports, sites et certaines activités aux personnes en situation de handicap.

Pour le groupe « Eco-responsabilité et cadre de vie » qui s'est donné l'objectif d'améliorer la qualité de vie sur le territoire et de tendre vers l'excellence environnementale. Il s'agit de réaliser des projets exemplaires avec notamment un ou plusieurs villages autonomes sur le plan énergétique. Mais il s'agit aussi de protéger, d'économiser et d'améliorer la ressource en eau. Ceci notamment en tendant vers un arrêt des traitements phytosanitaires sur les voiries et les espaces publics en proposant des solutions alternatives tels que les plans de désherbage.

Le groupe « Agriculture et pastoralisme » s'est donné l'objectif de maintenir une activité agricole viable et durable permettant un entretien des patrimoines naturel, culturel et paysager. Pour cela il propose de pérenniser les exploitations et d'accompagner l'exploitation équilibrée des zones intermédiaires et des fonds de vallée. Il propose, également, de promouvoir les filières courtes de la production à la commercialisation (magasin de terroir, vente directe, marchés, abattoirs, lieux de transformation...).

Le groupe « Forêt » propose quant à lui l'objectif de développer et de pérenniser l'activité forestière sur le territoire et de la valoriser. Une des propositions d'actions pourrait être de soutenir l'usage des bois locaux dans la construction (habitation, bâti agricole...). Le groupe se donne aussi l'objectif de pouvoir concilier la production et la préservation des écosystèmes et des paysages du territoire, en recherchant, notamment, l'intégration paysagère des opérations de gestion.

Enfin, afin de valoriser les productions et les services du territoire, l'action qui consiste à mettre en place une « marque parc national » est proposée par la majorité des groupes de travail. Cette marque parc national pourrait être développée pour les produits bois issus des filières locales dans une démarche de développement durable. Elle pourrait aussi être développée pour les produits et services issus de l'agriculture, mais également pour les activités touristiques (accompagnateurs, hébergements...).

> Entretiens

Jacques DUCOS Président de la Fédération Française de Pêche des Hautes-Pyrénées

Comment les actions définies par la charte peuvent permettre une meilleure gestion des usages de l'eau ?

Les acteurs locaux et surtout les acteurs de terrain déjà installés et reconnus sont une mine de richesse et de connaissances pour une gestion cohérente d'un milieu ouvert.

Pour la zone cœur, la charte doit vivre dans un cadre réglementaire, c'est indispensable. Elle contribuera à une gestion et une utilisation de l'eau partagée, définies par les acteurs utilisateurs qui auront participé à son élaboration.

L'intégration, dans les discussions de la charte, de citoyens responsables représentatifs du maillage de la population donne une haute valeur démocratique à la rédaction de celle-ci.

La création d'un groupe de concertation pêche pour le cœur du Parc national des Pyrénées en sera une belle illustration.

La mise en place de ce groupe valorisera et confortera les connaissances spécifiques et scientifiques de ce milieu géré depuis plusieurs décennies par des structures associatives dont les attributions sont très bien définies en matière de protection des milieux aquatiques.

Nous devons avoir à l'esprit que l'eau, source de vie doit être protégée et partagée par tous les acteurs utilisateurs.

Comment vous sentez-vous impliqués dans les travaux d'élaboration de la charte ?

La Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées que je représente participe aux groupes de travail thématique « Eau » et « Tourisme durable » tout naturellement.

En effet tout ce qui touche à l'eau, qualité, quantité, partage et gestion sont des éléments forts qui régissent le fonctionnement scientifique statutaire de la structure associative.

En complément, depuis les années 60, nous développons dans le grand sud de la France, une politique touristique interdépartementale qui valorise notre activité de loisir et en cascade participe au soutien de l'économie de notre département.

La Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées est l'interlocutrice, au sein du conseil d'administration, des

pêcheurs des territoires du Parc national des Pyrénées des départements des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées et doit impérativement les représenter et participer aux travaux d'élaboration de la charte dans les commissions ou groupe de travail qui correspondent à leurs activités.

Au sein du bureau du Parc national des Pyrénées l'implication se situe à deux niveaux :

- Représentativité du bureau au sein des deux groupes de travail,
- Participation aux analyses de synthèses réalisées par le personnel du Parc national des Pyrénées avec les responsables de groupe de travail.

Ces différentes activités valorisent la représentativité et l'engagement en tant que membre du bureau bénévole du Parc national des Pyrénées et en particulier pour l'élaboration de la charte. ■

Michel SAGNOL Président de la Fédération Communautaire des Accompagnateurs en montagne des Pyrénées

En quoi les actions définies dans le cadre de la charte du parc national peuvent valoriser la découverte de la montagne ?

Il est indispensable que nous participions aux travaux et aux réflexions dans le cadre de la charte. Cette question de la découverte de la montagne nous concerne au premier chef.

Depuis plus de 15 ans, nous avons un partenariat entre le parc national et les accompagnateurs en montagne, au travers de label et de formation afin que nos prestations soient reconnues et promues dans ce cadre particulièrement riche et préservé qu'est le parc national. Notre profession d'accompagnateurs en montagne repose sur le milieu naturel et donc sur sa préservation et son respect. Notre activité est bien de conduire le public à la découverte de la montagne.

Il est important que la plupart des accompagnateurs qui disposent du label parc national et qui exercent leur activité dans le cœur et l'aire d'adhésion soient conscients des objectifs de protection des patrimoines et qu'ils puissent participer à la mise en valeur du territoire et à son développement durable.

A une époque où la fréquentation des territoires touristiques et naturels s'accroît sans cesse, le rôle des accompagnateurs en montagne est prépondérant dans l'éducation du public au respect de la protection de la montagne, à sa propre découverte et à la découverte du patrimoine qu'elle recèle. Ce travail est totalement cohérent avec les objectifs de la charte.



Comment vous sentez-vous impliqués dans les travaux d'élaboration de la charte ?

Informés régulièrement sur les avancées de l'élaboration de la charte, nous avons un représentant qui participe aux travaux auxquels nous sommes associés plus particulièrement au sein du groupe « Tourisme durable » mais nous nous sentons aussi bien concernés par :

- Le groupe « Eau » nécessité de prendre en compte la vie des hommes dans les vallées et le devenir des gaves, souci de protection du milieu aquatique et de gestion de la qualité ;

- Le groupe « Valeurs patrimoniales des vallées » : le travail des accompagnateurs en montagne est bien de faire découvrir les patrimoines faunistique, floristique et culturel aux personnes qu'ils accompagnent dans le massif, « passeurs » de savoir et de connaissance du milieu. Les accompagnateurs en montagne sont des vecteurs de la culture locale et la défendent notamment au travers de l'histoire, des auteurs, des chants, de la gastronomie. ■

> Les référents charte des communes de l'aire optimale d'adhésion

Depuis le début de l'année 2010, les référents charte des conseils municipaux ont été réunis à trois reprises. Une première fois par vallée, il s'agissait d'une réunion d'information sur la charte dans ses généralités. Une seconde, à Tarbes, où les propositions des groupes de travail ont été présentées et enfin une troisième où les référents ont pu faire remonter, auprès des services du Parc national des Pyrénées et des présidents des groupes de travail thématique, les remarques, interrogations ou observations sur ces propositions, après avoir consulté les conseils municipaux.

De ces discussions il est ressorti un certain nombre de points qui font consensus sur les six vallées. En effet, les élus ont été interrogatifs sur les questions relatives à l'eau, en particulier pour les refuges. Ils ont été sensibles à l'ingénierie technique que pourrait apporter le Parc national des Pyrénées quant à la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment pour les PLU intercommunaux qui paraissent pour beaucoup

une échelle pertinente de réflexion. Ils ont insisté sur le renforcement du porté à connaissance qui concerne la préservation du patrimoine naturel, avec une demande forte d'apporter davantage d'information notamment dans les Maisons du parc national, avec l'idée que le parc national doit éduquer les socioprofessionnels de la montagne. D'un point de vue culturel, les élus ont été particulièrement sensibles à la préservation du patrimoine traditionnel mais aussi à la valorisation de la culture d'aujourd'hui.

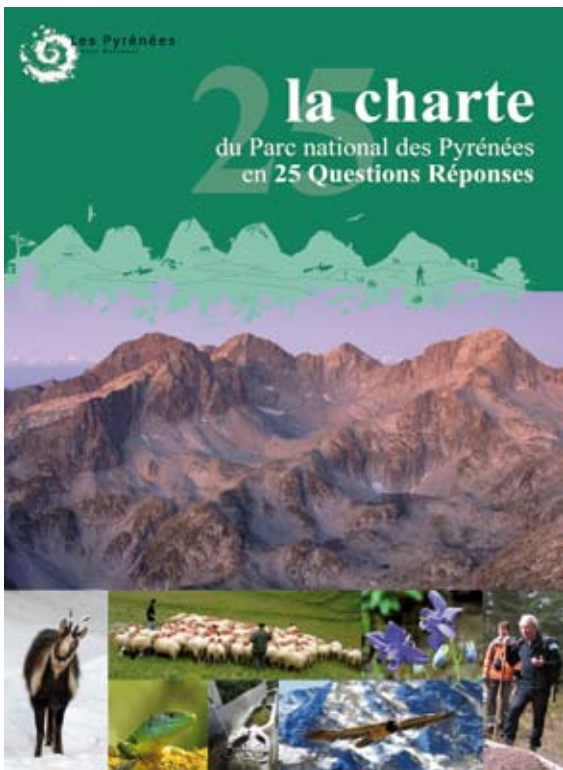
Les élus retiennent également avec attention l'idée de la marque parc national, qui peut s'avérer un atout important. Une attention particulière a également été portée à la préservation des fonds de vallée par et pour l'activité agro-pastorale. Pour ce qui est du patrimoine bâti, les référents tiennent à ce que ce soit la réhabilitation de l'existant qui prime sur la construction neuve afin notamment de conserver le caractère traditionnel des villages. ■



> Brèves

Dépliant 25 questions/réponses

Le Parc national des Pyrénées avait publié en fin d'année 2009, le dépliant : « 25 questions réponses ». Cette publication qui devrait permettre de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur la charte, son élaboration et sa mise en œuvre est disponible dans toutes les maisons du Parc national des Pyrénées.



Des nouvelles compétences au service du territoire

Les équipes du Parc national des Pyrénées se renforcent, notamment dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de la charte du territoire en particulier en terme d'apport d'ingénierie technique aux collectivités. Elles accueillent :

- Joël Combes, chargé de mission tourisme durable, au service développement du Parc national des Pyrénées, le 1er juin 2010. Il arrive du Comité départemental du tourisme du Puy-de-Dôme.

- Elodie Daunes, chargée de mission urbanisme et patrimoine architectural, au service développement du Parc national des Pyrénées, le 1er juin 2010. Elle arrive d'un bureau d'études d'Urbanisme et d'Architecture de Toulouse.

- Eloïse Deutsch, chargée de mission éco-responsabilité et développement durable, au service développement du Parc national des Pyrénées, le 1er juillet 2010. Elle arrive du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

- David Penin, chargé de mission culture, au service connaissance du patrimoine naturel et culturel, le 1er septembre 2010. Il était chargé de mission flore au Parc national des Pyrénées.

Les étapes clés de l'élaboration de la charte

2010

- rédaction d'avant-projet de charte
- concertation des forces vives du territoire sur l'avant-projet
- approbation de l'avant-projet par le conseil d'administration

2011

- rédaction du projet de charte
- validation du projet de charte par le conseil d'administration
- réunions publiques pour présenter le projet de charte
- élaboration du dossier soumis à l'enquête publique validé par le conseil d'administration

2012

- enquête publique
- décret en Conseil d'Etat

2013

- délibération des 86 conseils municipaux sur l'adhésion ou non à la charte (4 mois)

Site Internet

Vous pouvez retrouver toute l'actualité de l'élaboration de la charte (compte-rendu de réunions et diaporamas, les réunions des référents charte, le conseil économique, social et culturel) sur le site Internet du Parc national des Pyrénées : dans l'onglet territoire de vie puis charte. Vous pouvez également vous exprimer, faire part de vos remarques à l'adresse suivante : charte@pyrenees-parcnational.fr



Directeur de la publication : Gilles Perron
 Contributions : Audrey Buttifant / Marie Hervieu
 Crédits photos : Parc national des Pyrénées / J.P. Crampe / Génésis / M. Hervieu / L. Nédelec / Nowoo / E. Salles / E. Sailer / C. Verdier
 Création graphique : Sophie Plunian
 Mise en page : Place Publique

